



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n° 5199 du 16/03/2015 relative à l'acte de candidature à introduire par les puéricultrices dans l'enseignement maternel ordinaire pour le 15 avril 2015

Ne concerne pas l'enseignement spécialisé.

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire
<input type="checkbox"/> Fédération Wallonie- Bruxelles	<p>- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des écoles maternelles et fondamentales libres subventionnées</p> <p><u>Pour information :</u></p> <p>- Aux membres de l'Inspection de la Communauté pour l'enseignement fondamental ;</p> <p>- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;</p> <p>- Aux services de vérification ;</p> <p>- Aux associations de parents ;</p> <p>- Aux organes de coordination et de représentation.</p>
<input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné <input type="checkbox"/> libre confessionnel <input checked="" type="checkbox"/> libre non confessionnel	
<input type="checkbox"/> Officiel subventionné <input checked="" type="checkbox"/> Niveaux : fondamental et maternel ordinaire	
Type de circulaire	
<input checked="" type="checkbox"/> Circulaire administrative	
<input type="checkbox"/> Circulaire informative	
Période de validité	
<input type="checkbox"/> 2015-2016	
<input type="checkbox"/> Du au	
Documents à renvoyer	
<input checked="" type="checkbox"/> OUI	
<input checked="" type="checkbox"/> Date limite : 15/04/2015	
<input type="checkbox"/>	
Mot-clé :	
Puéricultrice ACS-APE	

Signataire		
Administration :	Madame Lisa SALOMONOWICZ, Directrice générale	
Personnes de contact		
Service ou Association :		
Nom et prénom	Téléphone	Email
Service ACS/APE	02/413.25.71	bernard.verkercke@cfwb.be
Service gestion des emplois	02/413.40.62	cellulege@cfwb.be
Service ou Association :		
Nom et prénom	Téléphone	Email

L'emploi dans la présente circulaire des noms uniquement masculins et féminins pour les différents titres et fonctions est épicène en vue d'assurer la lisibilité du texte nonobstant les dispositions du décret du 21 juin 1993 relatif à la féminisation des noms de métier.

En application de l'article 28, § 8 du décret du 12 mai 2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la communauté française :

- toute puéricultrice qui souhaite faire valoir sa priorité dans le classement P.O. doit poser sa candidature **par lettre recommandée** auprès de son **Pouvoir organisateur**. Cet acte de candidature doit être posé **pour le 15 avril au plus tard** ;
- toute puéricultrice qui souhaite faire valoir sa priorité dans le classement interzonal doit poser sa candidature en renvoyant le formulaire dûment complété repris en annexe **par lettre recommandée** auprès de la **Présidente de la Commission centrale de gestion des emplois** **pour le 15 avril au plus tard**.

ATTENTION :

- **Les puéricultrices définitives ou définitives à titre provisoire**, qui sont donc soumises au décret du 2 juin 2006 relatif au cadre organique et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française, **ne doivent pas introduire de candidature**.

Je vous invite à informer les puéricultrices contractuelles relevant de votre pouvoir organisateur du contenu de la présente et vous remercie pour l'attention que vous y accorderez.

La Directrice générale

Lisa SALOMONOWICZ

ANNEXE

CANDIDATURE A ENVOYER PAR LETTRE
RECOMMANDEE POUR LE 15 AVRIL 2015 AU PLUS
TARD

ENSEIGNEMENT
LIBRE NON
CONFESSIONNEL

Madame Sylviane MOLLE,
Présidente de la Commission
centrale de gestion des emplois
pour l'enseignement préscolaire
et primaire **LIBRE** subventionné
Boulevard Léopold II, 44
Local 2^E 222
1080 BRUXELLES

Madame la Présidente,

Conformément au décret du 12 mai 2004 fixant les droits et obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté Française, je soussigné(e) :

Nom-

Prénom :

N°matricule :

.....

Domicilié(e) :

.....

Téléphone/portable :

.....

Adresse

courriel :

*Dénomination, adresse et n° FASE de l'établissement
où j'exerce actuellement mes fonctions :*

.....

.....

.....
.....
.....
.....

ai l'honneur de faire acte de candidature afin de faire valoir ma priorité dans le classement interzonal des puéricultrices pour l'enseignement subventionné :

Zone 1 : Bruxelles-Capitale :
OUI/NON (1)

Zone 2 : Province de Brabant Wallon :
OUI/NON (1)

Zone 3 : arrondissement administratifs de Huy et Waremme :
OUI/NON (1)

Zone 4 : arrondissement administratif de Liège :
OUI/NON (1)

Zone 5 : arrondissement administratif de Verviers :
OUI/NON (1)

Zone 6 : Province de Namur :
OUI/NON (1)

Zone 7 : Province de Luxembourg :
OUI/NON (1)

Zone 8 : Hainaut Occidental comprenant les communes suivantes :
Antoing, Ath, Beloeil, Brunehaut, Bernissart, Brugelette, Celles,
Chièvres, Comines-Warneton, Ellezelles, Estaimpuis, Flobecq,
Frasnes-lez-Anvaing, Lessines, Leuze-en-Hainaut, Mont-de-L'Enclus,
Mouscron, Pecq, Rumes, Tournai, Peruwelz, Silly
OUI/NON (1)

Zone 9 : Mons-Centre comprenant les communes suivantes :
Boussu, Braine-le-Comte, Chapelle-Herlaimont, Colfontaine, Dour,
Ecaussinnes, Enghien, Frameries, Hensies, Honnelle, Jurbize, la
Louvière, Lens, Le Roeulx, manage, Mons, Morlanwelz, Quaregnon,
Quevy, Quievrain, Saint-Ghislain, Seneffe, Soignies.
OUI/NON (1)

Zone 10 : Charleroi-Hainaut Sud comprenant les communes suivantes :
Aiseau-Presles, Anderlues, Beaumont, Binche, Charleroi, Châtelet,
Chimay, Courcelles, Erquelines, Estinnes, Farciennes, Fleurus,
Fontaine-L'Eveque, Froidchapelle, Gerpennes, Ham-sur-heure, Les
Bons-Villers, Lobbes, Montigny-le-Tilleul, Merbes, Momignies, Pont-
à-Celles, Sivry-Rance, Thuin.
OUI/NON(1)

J'ai bénéficié, durant cette année scolaire 2014-2015, d'un écartement et/ou d'un congé de maternité dont les périodes sont les suivantes (1) :

Congé d'écartement : du.....au

Congé de maternité : du.....au

J'ai repris mes fonctions cette année scolaire 2014-2015 après plus de 8 ans d'interruption, veuillez trouver en annexe à la présente l'attestation de services.

***Afin de permettre aux pouvoirs organisateurs susceptibles de me proposer un emploi de me contacter, je marque mon accord par la présente pour la publication de mes coordonnées personnelles dans la circulaire reprenant le classement interzonal des puéricultrices. OUI/NON (1)
L'absence de réponse sera considérée comme un accord tacite.***

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Date :

Signature :